

# Aide aux victimes du tsunami de décembre 2004



*Actions, moyens mis en œuvre,  
utilisation des fonds, résultats et projets*

Compte-rendu au 15 décembre 2005

# Avant-propos

---

Le Comité de la Charte du Don en Confiance a demandé qu'au-delà des nombreuses informations qu'ils ont déjà largement publiées depuis un an, ceux de ses membres qui ont recueilli des fonds importants pour venir en aide aux victimes du tsunami de décembre 2004 en Asie du Sud- Est publient à l'intention de leurs donateurs, un an après et sous un format qu'il a défini, un compte-rendu précis, clair et synthétique, sur leur activité en faveur de ces populations, les moyens mis en œuvre, l'utilisation des fonds, les résultats et projets.

Ceci vient compléter le compte-rendu intermédiaire que les membres du Comité ont déjà publié au 30 juin 2005 sur leur site web.

A travers l'agrément qu'il accorde à ses membres, la vocation du Comité est de promouvoir rigueur et transparence pour permettre le « don en confiance ».

L'activité du Comité comprend 3 axes indissociables :

1. **Conception** : il élabore un ensemble de règles déontologiques adaptées au monde des associations et fondations : la « Charte » qui est un référentiel éprouvé et enrichi de 15 ans d'application.
2. **Prévention** : ses membres s'engagent à respecter cette « Charte » en tous points et en tous temps.
3. **Contrôle** : il contrôle en permanence que les membres respectent la Charte.

Début décembre, la Croix-Rouge française publiait son Livre blanc, destiné à faire le bilan de son engagement en Asie un an après le tsunami. Ce bilan intègre les chiffres arrêtés au 7 octobre.

Au regard des mouvements financiers qui évoluent semaine après semaine, le document présent fait état de données sensiblement modifiées, à partir de chiffres arrêtés fin octobre.

# Un an après le tsunami : compte rendu global

Emplois (M€) <sup>(1)</sup>				
Destination	Urgence	Post-urgence	Reconstruction/ Développement	TOTAL
<b>1 - Missions réalisées</b>	<b>3,4</b>	<b>1,6</b>	<b>8,4</b>	<b>13,4</b>
Indonésie	1,7	1,4	2,2	5,3
Sri Lanka	0,4	0,2	2,0	2,6
Inde			2,0	2,0
Thaïlande	0,3		0,4	0,6
Maldives			1,7	1,7
PIROI <sup>(2)</sup>			0,3	0,3
Fédération	1,0		0,0	1,0
<b>2 - Recherche de fonds</b>				<b>2,2</b>
<b>3 - Fonctionnement</b>				<b>1,8</b>
<b>4 - Ressources à utiliser</b>				<b>96,6</b>
Budget 2006				46,3
Budget 2007				30,0
Réserve				20,3
<b>TOTAL</b>				<b>114,0</b>

Ressources <sup>(1)</sup>		
Origine	Montant (M€)	Nbre de dons
<b>5 - Générosité du public</b>	<b>80</b>	<b>3 256 225</b>
chèques et espèces	65	949 811
Internet	13	194 805
SMS	2	2 111 609
<b>6 - Autres fonds privés</b>	<b>22</b>	<b>15 756</b>
Entreprises	22	15 756
<b>7 - Subventions</b>	<b>8,7</b>	<b>11 014</b>
Collectivités territoriales	8,7	11 014
<b>8 - Produits financiers <sup>(3)</sup></b>	<b>3,3</b>	
Intérêts placements 2005	1,6	
Intérêts placements 2006	1,7	
<b>TOTAL</b>	<b>114</b>	<b>3 282 995</b>

(1) Réalisé comptable à fin octobre + projections novembre - décembre 2005

(2) Plateforme d'intervention régionale pour l'océan indien, structure Croix-Rouge dévolue aux réponses et à la préparation face aux désastres dans la région.

(3) Prévisions des intérêts des placements à 2% par an

## Un an après le tsunami : détail des emplois

---

### 1 - MISSIONS REALISEES : 13,4 M€

#### *Urgence et post-urgence : 5 M€*

Présente dès le 28 décembre au Sri Lanka, le 30 décembre en Indonésie, la Croix-Rouge française a activé dès les premiers jours ses Equipes de Réponse aux Urgences humanitaires (ERU). Dans le même temps, un dispositif d'accueil et de rapatriement était mis en place en faveur des ressortissants français touchés par la catastrophe. Dans les 6 premiers mois, une centaine de délégués ont été déployés sur le terrain.

- **La phase d'urgence : du 27 décembre au 31 mars**

#### **Le dispositif de rapatriement et d'accueil des victimes aux aéroports : 0,25 M€**

Parallèlement à cette mobilisation en Asie, la Croix-Rouge française participe au rapatriement des ressortissants français sur le territoire à partir des aéroports d'Orly, Roissy et Nice. Le centre opérationnel a été activé quelques heures après la catastrophe du 26 décembre.

#### ***Actions***

- 1146 personnes accueillies par vols spéciaux sur Paris
- 240 personnes rapatriées par vols réguliers sur Paris
- 78 personnes accueillies à l'aéroport de Nice
- 500 volontaires de 19 départements ont participé à ce dispositif
- 2471 appels traités par la cellule téléphonique en 13 jours

#### ***Intervenants***

26 équipiers positionnés dans les aéroports étrangers (Sri Lanka, Indonésie, Thaïlande) pour l'aide au rapatriement

### **Au Sri Lanka : 0,4 M€**

Aux côtés de la Croix-Rouge sri lankaise, l'association a mis en place un dispositif d'urgence (dispensaire) sur la côte est, la plus touchée, tandis qu'était lancé un programme eau et assainissement dans le nord-est. Un bureau de coordination et de représentation a été ouvert à Colombo, la capitale, dès le 8 janvier.

#### ***Bilan***

32 délégués CRF déployés (Colombo et Arugam Bay)

2 000 patients soignés

180 000 personnes approvisionnées en eau potable chaque jour

45 tonnes de matériel médical et médicaments

### **En Indonésie : 1,7 M€**

Quatre jours après le tsunami, une Equipe de Réponse aux Urgences de la Croix-Rouge française a atterri à Medan, principale ville de l'île de Sumatra, en Indonésie. Des dispositifs de traitement de l'eau ont été immédiatement mis en place dans une quinzaine de camps situés dans la région de Sigli, tandis que 4 unités de soins mobiles sillonnaient le pays. Le 27 janvier, des bureaux étaient ouverts à Banda Aceh, Meulaboh, Sigli, Medan et Jakarta, couvrant ainsi toute la zone sinistrée.

#### ***Bilan***

21 délégués Croix-Rouge française mobilisés (Banda Aceh, Meulaboh, Sigli, Medan, Jakarta)

7 200 patients soignés

2 250 personnes approvisionnées en eau potable chaque jour

165 tonnes de matériels et produits de première nécessité acheminés

### **Concours à la Fédération internationale des sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) : 1 M€**

Fondée en 1919, la FICR est la plus grande organisation humanitaire du monde : 183 sociétés nationales pour 97 millions de volontaires. L'opération de secours de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en Asie est la plus vaste jamais effectuée. Durant la phase d'urgence, plus de 25 000 volontaires ont été engagés sur le terrain. Les fonds collectés ont servi, dans un premier temps, à répondre aux besoins élémentaires des rescapés (assistance médicale, nourriture, eau, abri). Son bilan est éloquent : 18 000 tonnes de matériel de première nécessité acheminées sur le terrain, 10 millions de litres d'eau potable produits chaque semaine, lancement de programmes de santé, de soutien psychologique, de renforcement des capacités locales...

Aide aux victimes du tsunami de décembre 2004 – Compte-rendu du 15 décembre 2005

- **La phase de post-urgence : à partir du 1<sup>er</sup> avril**

Le tsunami a fait beaucoup de morts et relativement peu de blessés. De sorte qu'à la phase d'urgence a rapidement succédé la phase de post-urgence, destinée à mettre en œuvre des réponses provisoires en attendant le lancement effectif du processus de reconstruction. C'est dans les programmes eau et assainissement que la Croix-Rouge française s'est prioritairement engagée.

**En Indonésie : 1,4 M€**

30 délégués CRF mobilisés 15 employés nationaux 25 volontaires de la Croix-Rouge indonésienne 420 000 litres d'eau distribués/jour (10 litres/jour/pers.) 4 200 personnes soignées
--

**Au Sri Lanka : 0,25 M€**

9 délégués CRF déployés (Colombo, Ampara) 16 employés nationaux 100 000 litres d'eau distribués/jour (10 litres/jour/pers.) Nettoyage de 1 500 puits individuels (Ampara) 2 000 patients soignés (Arugam Bay)
---

<b><i>Reconstruction et prévention : 8,4 M€ (estimé fin 2005)</i></b>
---

Face à des besoins gigantesques et des dégâts dont on n'a pas fini de mesurer les conséquences, l'association estime que son rôle ne se limite pas à l'action d'urgence, mais consiste aussi à permettre aux familles de retrouver un toit, un revenu, des services de santé et d'éducation. Or, dans ce domaine, il est irresponsable de dépenser précipitamment de grosses sommes d'argent. La reconstruction en particulier suppose de respecter des étapes nécessaires ainsi que des procédures précises afin de garantir la traçabilité des fonds et la qualité des projets.

- **Etapes de la reconstruction sur le terrain**

**Phase d'évaluation** : elle consiste à redéfinir un cadastre, identifier les bénéficiaires des maisons et les propriétaires des terrains, s'assurer que le terrain lui-même est constructible. Ce processus peut être ralenti par de nombreux facteurs : perte des titres de propriété, vérifications nécessaires, variations de la zone de sécurité comme c'est le cas de la zone côtière non constructible (« buffer zone ») au Sri Lanka, passée de 200 m début 2005 à 40 m aujourd'hui (d'où la nécessité de revoir les évaluations...).

**Elaboration du cahier des charges** : bien que consommatrice de temps, cette étape est cruciale pour disposer d'un dossier solide (diagnostic technique, transparence et sélection des prestataires par appel d'offre) et se protéger contre toute tentative de corruption (projets sans pilote, sous-traités à plusieurs niveaux, réalisations inadaptées aux besoins réels ou illégales).

**Normes de qualité** : la Croix-Rouge française s'emploie à répondre à des normes de qualité dans la réalisation de ses projets de reconstruction (protection anti-sismique, utilisation du gravier, pose d'ancres dans les piliers pour les renforcer, utilisation d'un vibreur pour tasser le béton, usage de tiges de métal torsadées...).

- **Après le tsunami, plusieurs freins ralentissent le processus de reconstruction**

En voici les principaux

Dislocation des infrastructures et difficultés de coordination de l'aide.

Contexte de conflit civil (zone tamoule au Sri Lanka).

Multiplicité des acteurs et interlocuteurs impliqués dans cette phase.

Souveraineté de l'Etat à respecter.

Aléas climatiques comme la mousson, qui freine, voire reporte depuis plusieurs semaines, le démarrage ou l'avancée des chantiers

Nécessité de se conformer à des procédures internes et aux réglementations administratives afin de ne pas se précipiter et garantir au contraire la traçabilité des dépenses et la durabilité des programmes.

- **La reconstruction des zones sinistrées prendra au moins 5 ans**

Au Sri Lanka, on estime à 100 000 le nombre de maisons à reconstruire. Fin 2005, environ 10 000 ont été rebâties faute de moyens et de capacités suffisantes dans le pays (lequel était avant la catastrophe en mesure de construire 5 000 maisons par an).

Pour mémoire, aux Etats-Unis, des familles vivent toujours sous tente plus d'un an après le passage de l'ouragan Ivan en Floride. De même, dans les pays frappés par l'ouragan Mitch en 1998, cinq années au moins ont été nécessaires pour

---

Aide aux victimes du tsunami de décembre 2004 – Compte-rendu du 15 décembre 2005

reconstruire, et il apparaît certain qu'il en ira de même pour les communautés récemment affectées par l'ouragan Katrina aux Etats-Unis et le séisme au Pakistan.

**La Croix-Rouge française inscrit son action en liaison étroite avec la Fédération internationale des sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.**

- **Sur le terrain : Sri Lanka, Indonésie, Maldives, Inde, Thaïlande**

#### **Habitat**

La Croix-Rouge française participe à la reconstruction de près de 4 500 maisons pour plus de 20 000 bénéficiaires : 1 800 au Sri Lanka, 600 en Indonésie, 1 500 en Inde, 40 en Thaïlande, 400 aux Maldives.

#### **Education**

Indonésie : 13 écoles / 3 500 enfants re-scolarisés

Maldives : une école primaire et maternelle (200 élèves), une école professionnelle

Inde : écoles et centre de formation professionnelle / 15 000 bénéficiaires

#### **Santé**

Indonésie : réhabilitation et/ou reconstruction de 40 centres de santé (hôpitaux et centres de soins) / 12 000 bénéficiaires

Sri Lanka : réhabilitation de 5 centres de santé (district de Galle)

Maldives : extension de l'hôpital de Gan, financement de 2 ambulances

Thaïlande : réhabilitation de l'hôpital de Koh Phi Phi, mise en place d'un logiciel du don du sang au niveau national, financement de 4 ambulances

#### **Relance économique**

40 000 bénéficiaires (pêche, commerce, artisanat) en Indonésie, Sri Lanka, Thaïlande, Inde.

#### **Eau et assainissement**

151 000 personnes approvisionnées en eau (Indonésie et Sri Lanka)

Nettoyage de 1 500 puits individuels (District d'Ampara au Sri Lanka)

Traitement et approvisionnement en eau de 43 camps en Indonésie

#### **Prévention des catastrophes**

Suite au tsunami, la Croix-Rouge française a renforcé la Plate-forme d'Intervention Régionale de l'Océan Indien. La PIROI est un dispositif de réponse aux urgences et de préparation aux catastrophes (600 000 bénéficiaires).

L'association participe également à un programme national de préparation aux catastrophes en Indonésie. Ce projet, initié par les gouvernements français et indonésien, consiste notamment à mettre en place des systèmes

d'alerte, à former des professionnels du secours et à sensibiliser les populations. Dans ce projet, la Croix-Rouge française intervient en complémentarité étroite avec la Croix-Rouge indonésienne.

**Fin décembre, la Croix-Rouge française aide 400 000 personnes à reconstruire leur vie.**

## *Gestion financière de la mobilisation*

L'opération « Séisme Asie » a contraint la Croix-Rouge française à un changement d'échelle. D'abord dans sa capacité à animer un engagement fort et soutenu dans le temps auprès des victimes de la catastrophe ; ensuite parce qu'elle doit garantir transparence et efficacité dans la gestion des fonds considérables qui lui ont été confiés ; enfin pour expliquer les différentes phases qui président à son action, de l'humanitaire d'urgence au développement durable.

Le montant exceptionnel des fonds collectés a conduit la Croix-Rouge française à adapter, voire à renforcer certaines procédures afin de garantir transparence et rigueur dans ses modes de gestion.

- **Principes d'affectation des dons**

Le montant des dons annoncé est constitué du total des chèques reçus à la BP 100, des chèques accompagnés d'un courrier, d'une entreprise ou d'une collectivité territoriale, ainsi que des dons en espèces, par Internet ou par SMS. Ne sont pas compris les dons recueillis pendant la même période ne portant aucune indication relative au tsunami.

Dès le 27 décembre, la CRF a créé un **fonds dédié « séisme Asie »** destiné à enregistrer de façon isolée l'intégralité des opérations comptables (dons, dépenses...) relatives à ses interventions en Asie et dans l'Océan indien. Cette organisation comptable permet également de tracer l'utilisation des fonds par pays et par projet.

**Le plan d'action de la Croix-Rouge française en Asie du Sud-Est intègre l'ensemble des dons reçus pour cette catastrophe.**

- **Procédures de suivi et traçabilité**

**Pour les opérations conduites directement par la CRF**

*1. Définition et validation des projets et des budgets*

Une fois identifiés sur le terrain les projets sont ensuite formalisés selon une procédure standard, au cours d'une évaluation poussée. Chaque activité est détaillée avec un échéancier qui sert de support à la planification des dépenses dans le temps. Le budget ainsi construit permet d'estimer le coût total de chaque programme et de suivre sa réalisation.

*2. Système de contrôle des dépenses*

Le système de contrôle des dépenses réalisées pour les programmes de toutes les missions internationales de la CRF a lieu à deux niveaux :

- contrôle en amont : chaque mois, les équipes du terrain soumettent au service contrôle de gestion un état prévisionnel des dépenses du mois à venir dont la conformité au budget et la pertinence sont vérifiées par la Direction des opérations internationales et la Direction financière. Cet état prévisionnel sert à déterminer le montant du virement bancaire effectué vers les comptes locaux des missions internationales, montant ainsi limité aux besoins réels et validés.

- contrôle a posteriori : il s'effectue par rapprochement des dépenses réelles (éléments comptables) et du budget validé par les instances de la CRF.

Le contrôle de gestion est assuré par la Direction financière.

*3. Procédures de gestion*

Comme pour toutes les missions internationales, les délégués CRF en charge des programmes en Asie du Sud suivent un ensemble de procédures de gestion concernant notamment les conditions d'ouverture des comptes bancaires, la sélection des fournisseurs, la tenue de la comptabilité, les contrats de travail locaux...

**Exemple**

Les procédures achat prévoient la réalisation de trois devis pour tout achat d'un montant supérieur à 1 500 euros et le lancement d'appels d'offres restreints ou ouverts, nationaux ou internationaux, à partir de paliers définis par type de marché selon leur vulnérabilité.

## **Pour les opérations déléguées à des partenaires**

Une procédure nouvelle a été établie pour encadrer les partenariats noués par la CRF avec d'autres opérateurs et garantir une traçabilité des dépenses.

1. Toute proposition de partenariat est soumise à une grille de questions qui permet d'évaluer la crédibilité du partenariat et de mesurer objectivement l'intérêt des projets. Cette évaluation faite par les services de la Croix-Rouge française, tant au niveau central que sur le terrain, est soumise à la Commission Asie, spécialement créée au sein du Conseil d'administration. L'évaluation porte entre autres sur la capacité et l'expérience du partenaire, la solidité et la pertinence du projet, le respect des principes de neutralité et de non-discrimination dans le choix des bénéficiaires du projet, l'exactitude et la précision des évaluations financières...

2. La convention signée entre la CRF et ses partenaires comporte un descriptif précis des projets et un budget détaillé des coûts prévisionnels. La CRF impose à ses partenaires les mêmes règles de sélection de fournisseurs qu'à ses équipes sur le terrain.

3. Les associations partenaires remettent régulièrement à la CRF des rapports opérationnels et financiers. Ces rapports sont remis à des cabinets d'audit de renommée mondiale qui certifient leur exactitude et opèrent un contrôle des procédures financières des partenaires. La certification par ces cabinets d'audit conditionne le versement de fonds aux associations partenaires.

**Fin 2005, la Croix-Rouge française s'est engagée à hauteur de 17 millions d'euros dans des partenariats avec 25 ONG, locales ou internationales, afin d'accroître son champ d'action.**

## Exemples de partenariats signés au 30 septembre

### Au Sri Lanka :

- Solideal (2,5 M€) : reconstruction de maisons, réhabilitation d'écoles, relance économique (pêche, formation professionnelle)
- Solidarités (800 K€) : relance de la pêche à la senne, nettoyage des fonds marins

### En Inde :

- MA. MATH (2M€) : reconstruction de 500 maisons et infrastructures pour 2 500 pers.
- Volontariat (125 K€) : reconstruction, eau et assainissement sur les îles Andaman et Nicobar, assistance psychologique (2 000 pers.)
- Centre français de Protection de l'Enfance (100 K€) : réhabilitation d'un orphelinat (350 personnes.)
- Enfants du Monde (900 K€) : formation professionnelle pour 120 jeunes issus de familles de pêcheurs, programme d'aide aux agriculteurs (4 000 pers.)
- Speed (122 K€) : éducation (15 000 pers.)
- SOS Village d'Enfants (385 K€) : reconstruction d'un village (600 pers.)

### En Indonésie :

- Atlas Logistique (300 M€) : reconstruction et réhabilitation de 300 maisons (1 600 pers.)
- CARDI (749 K€) : relance économique, reconstruction de 40 commerces (250 pers.)

## Modalités des prises de décision

Les décisions relatives aux procédures de suivi et de traçabilité des dons appartiennent au Conseil d'administration ou, par délégation, au Bureau national. Avant chaque décision, les questions ont été traitées et instruites par la Commission Asie, créée en janvier 2005 et constituée d'administrateurs : elle se réunit avant chaque Conseil d'administration.

## 2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS ET D'INFORMATION : 2,2 M€

Ils sont essentiellement composés du coût de traitement des dons et d'envoi de documents d'information, à savoir :

- le reçu fiscal,
- un bilan à 3 mois
- le Compte d'emploi des ressources
- un numéro spécial bilan Tsunami à un an dans le journal des donateurs
- un livre Blanc 2005

Ces documents ont été conçus et répartis de façon à ce que chaque donateur, privé ou public, bénéficie d'un compte rendu complet des actions conduites grâce aux dons du tsunami. Ce dispositif a permis de couvrir un million de donateurs, plus de 15 000 entreprises et 11 000 collectivités locales.

Pour mémoire : toutes les informations actualisées sur l'action de la Croix-Rouge française sont disponibles à tout moment sur le site dédié : <http://asie.croix-rouge.fr>

## 3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT : 1,8 M€

Les frais de fonctionnement agrègent le recours à 8 équivalents temps plein supplémentaires au siège affectés aux activités tsunami, les déplacements sur le terrain, les frais de gestion et les frais de pilotage (suivi et monitoring des programmes).

### Commentaire

Depuis 2003 et jusqu'à ce jour, les frais de gestion ont été imputés aux opérations sur fonds dédiés sur la base de deux taux :

- 6,4% au titre des frais de fonctionnement des directions des services centraux ;
- 7,4% au titre des frais de conduite d'opération des services d'encadrement, imputés sur les budgets des Directions Opérationnelles.

**Au regard de la situation inédite engendrée par le tsunami, la CRF a décidé en janvier 2005 :**

- d'appliquer **un taux de frais de gestion unique de 6,4 %** sur les dépenses liées au fonds dédié Séisme Asie,
- d'imputer directement sur le fonds dédié les frais des renforts en ressources humaines du siège nécessaires à l'encadrement des opérations liées au séisme Asie.

## 4 - RESSOURCES RESTANT À UTILISER

Fin 2005, 17,8 millions d'euros sont dépensés et 76,3 millions sont programmés pour 2006-2007.

### **Budget prévisionnel 2006 (par domaine d'activité)**

Monitoring 3,6 M €

Eau et assainissement 3,1 M €

Médical 1,3 M €

Réhabilitation/reconstruction 29,7 M €

Préparation et prévention des catastrophes 4,1 M €

Relance économique 1,7 M €

Frais de gestion : 2,8 M €

**Total des dépenses 2006 : 46,3 millions d'euros**

### **Projection des dépenses 2007 : 30 millions d'euros**

### **Et après ?**

Pour les années suivantes, plus de 18 millions d'euros seront affectés à des programmes de reconstruction et d'accompagnement social en faveur des rescapés du tsunami, dans le cadre de nouveaux chantiers non encore identifiés à ce jour.

## Un an après le tsunami : détail des ressources

---

Premier récipiendaire de la générosité des Français, l'association a recueilli **112 millions d'euros de dons** (au 31 octobre 2005, produits financiers inclus), soit un total de 3 282 995 dons.

En raison de l'afflux extraordinaire et sans précédent des dons fin 2004 et début 2005, les opérations de remise en banque et de comptabilisation ont connu certaines perturbations. Les sous-traitants de la Croix-Rouge française pour la collecte des dons, les banques, les services postaux et la Croix-Rouge française elle-même ont eu quelques difficultés à absorber ces volumes exceptionnels. Ainsi un certain nombre d'anomalies ont été détectées dans la comptabilité et sont en cours de régularisation. De ce fait, les chiffres mentionnés ci-dessus présentent quelques imprécisions mineures et peuvent encore être modifiés à la marge.

### 1 - PRODUITS DE LA GENEROSITE DU PUBLIC

Particuliers	En millions d'euros	Nombre de dons
	<b>80</b>	<b>3 256 225</b>
- Chèques et espèces	65	949 811
- Internet	13	194 805
- SMS	2	2 111 609

#### Commentaire

La majeure partie des dons émane de la générosité des particuliers. Un Français sur deux aurait donné pour venir en aide aux familles victimes de la catastrophe. En une semaine, l'association a recueilli spontanément autant de dons qu'en une année classique de campagnes par voie de mailings (courrier).

Pour un total de **80 millions d'euros reçus**, 65 millions sont issus de dons en chèques et en espèces (don moyen 69€), plus de 13 millions de dons par Internet (don moyen 69 €) et plus de 2 millions de dons par SMS (1 € par message).

## 2 - AUTRES FONDS PRIVES

	En millions d'euros	Nombre de dons
Entreprises	22	15 756

### Commentaire

La Croix-Rouge française a également bénéficié de la mobilisation de **15 000 entreprises**, recueillant plus de **22 millions d'€** (don moyen 1 538 €) :

- les 400 plus grands contributeurs totalisent à eux seuls 13 millions d'euros.
- Les collectes de salariés (souvent abondés par leur entreprise) interviennent dans ce total à hauteur de 3 millions d'euros.

A noter que la participation des entreprises a pu prendre d'autres formes qui ont dynamisé la collecte : diffusion des affiches d'appel à dons, relais sur les sites Internet et Intranet, spots gracieux dans les médias...). Le montant consolidé de ces nombreuses formes de participation gracieuse n'a pas été évalué.

## 3 - SUBVENTIONS

	En millions d'euros	Nombre de dons
Collectivités territoriales	8,7	11 014

### Commentaire

Les collectivités territoriales (municipalités, conseils généraux et régionaux...) ont participé à la mobilisation à hauteur de 8 millions d'euros pour un don moyen de 802 euros.

## 4 - PRODUITS FINANCIERS

### Placement et gestion des intérêts

La Croix-Rouge française a placé les fonds non dépensés à ce jour en SICAV monétaires dont le taux de rémunération se situe autour de 2%. Les intérêts financiers ainsi générés viennent intégralement compléter les fonds collectés au profit des victimes du tsunami.

### Dons et emplois alternatifs

**Aujourd'hui, la Croix-Rouge française ne prévoit pas de réaffecter les dons collectés pour le tsunami, étant donné l'étendue des besoins des populations sinistrées.**

Néanmoins, **à titre exceptionnel et dérogatoire**, d'un commun accord avec quatre donateurs, 1 700 000 euros, correspondant à une partie de leur don, ont été affectés à d'autres causes d'urgence humanitaire majeures (crise alimentaire au Niger et au Soudan).

Cela a notamment permis de secourir 9 000 enfants au Niger pendant l'été tandis qu'était lancé un programme supplémentaire de distribution de farine modifiée pour les femmes enceintes et allaitantes en collaboration avec le Programme Alimentaire Mondial.

# Annexe

---

## *Décision du Conseil d'administration du 6 octobre 2005 sur le compte rendu anniversaire du tsunami.*

Le Conseil d'Administration du Comité de la Charte a décidé que les organisations membres concernées par le tsunami devront publier à l'intention des donateurs et du public, au plus tard le 15 décembre 2005, un rapport sur leur activité d'aide aux victimes du tsunami.

### **Le rapport**

Ce rapport sera sous la forme d'un document unique préparé suivant un schéma fixé par le Comité à la mi-octobre.

Le rapport devra être clair et synthétique, à l'intention des donateurs individuels, devant pouvoir être lu en 30 minutes environ. Le format précis du rapport sera établi après consultation avec les membres au cours d'une réunion le 12 octobre à 15 heures.

Pour plus de détails et en particulier sur ce qui est propre à chaque organisation, le document pourra, bien entendu, comporter des liens vers le site propre à chacune des organisations.

Les chiffres publiés pourront être des chiffres estimés à une date la plus proche possible de la date de publication du rapport, cette date devant être indiquée.

### **Publication**

Chaque organisation publiera ce document par les moyens de son choix mais obligatoirement sur son site web et au plus tard le 15 décembre.

Le site Web du comité listera les liens vers les rapports de chaque organisation dès leur publication. Il ne reprendra pas les rapports eux-mêmes directement.

### **Annonce**

Ce plan de communication sera annoncé par un Communiqué de presse du Comité vers le 17 octobre.

### **Rôle des censeurs**

Les censeurs analyseront ce rapport comme ils analysent les autres communications des organisations membres, dans le cadre de leur mission générale.